



Compte-rendu du Collectif informatique du jeudi 27 mars 2014

Participants : ALVAREZ Jean Cap numérique - CEN BALDO Pascale DISI Pays du Centre, BANCON Laurent DISI Sud-Ouest, BORDENAVE Thierry DISI Est, BORDONNEAU Richard DISI Sud-Ouest, BOURDIN Arnaud DISI RAEB, CHAPUY Arnaud DISI Paris-Normandie, DETOC Jean-Yves DISI Ouest, LEGUELTEL Eric DISI Paris-Normandie, MASSAT Joëlle DISI Sud-Est, MARTIN Véronique DISI Paris-Normandie, STOURGIOTIS Nicolas DISI RAEB, RISACHER Michel DISI Paris-Champagne, THIRION Nicolas Cap Numérique, VADEBOUT Olivier Bureau national

Les différents points de l'ordre du jour ont été abordés par les intervenants au cours des débats.

1. Le revendicatif : les grèves des 18 et 20 mars 2014 et la vie syndicale

Les journées de grève articulées entre le 18 et 20 ont été diversement appréciées. Certaines sections ont privilégié le 18 mars alors que d'autres ont au contraire préféré le 20. Cela a pu créer des incompréhensions parmi les agents et quelquefois un taux jugé peu satisfaisant (par exemple 13% à Guichard en Pays du Centre). Certains ont noté un manque de préparation.

Certains collègues dans le Sud-Ouest se sentent moins mal lotis dans leur travail que leurs homologues des services administratifs. A ce titre, ils sont un peu moins réceptifs à l'appel des syndicats. Le taux de grève de 29% atteint sans effectuer de HMI doit dès lors être considéré comme satisfaisant, même s'il est gonflé quelque peu par l'absence régulière d'un certain nombre de collègues en stage. Ces derniers n'entrent effectivement pas dans le calcul du taux de grève.

A l'inverse à d'autres endroits où l'actualité était sensible, les taux furent excellents, comme à l'ONP à Rennes où les 3/4 des effectifs étaient en grève

Globalement, les taux atteints, sans être mauvais, ne permettent pas encore de peser sur le mouvement. Cela n'a pas empêché les agents de se dire qu'ils n'ont pas tourné la page. Ils se mobilisent s'ils ont la sensation de pouvoir peser sur l'action

Dans le contexte du pacte de responsabilité et de 50 milliards d'euros de réduction de dépenses, la journée du 20 mars dont la Douane était porteuse, articulée à celle du 18 mars, a révélé la forte attente des agents : celle de se battre contre l'austérité et la casse des services.

Néanmoins, la rencontre avec le ministre n'a rien apporté. L'enjeu était grand car en restructurant le réseau et en arrêtant les missions classiques, l'informatique peut être directement touchée. A ce sujet, tout outil de travail peut être aujourd'hui attaqué comme en témoigne l'arrêt de l'ONP.

La question de la difficulté de la vie syndicale dans le cadre des DISI est souvent évoquée et demandé à être à l'ordre du jour du prochain Collectif



Montreuil, le 23 avril 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

2. La fermeture de l'ONP

La fermeture de l'ONP touche les collègues en poste à Paris et à Rennes.

A Rennes la situation est dramatique : dès 7 heures du matin, le travail est achevé et les 37 agents n'ont plus rien à faire. Le chef du bureau SI2A est venu faire un état des lieux.

A Paris, l'arrêt concernent environ 200 fonctionnaires et contractuels. La HMI effectuée sur place montre la même amertume chez les collègues. Leurs inquiétudes sont du même ordre :

- ▶ Demande sur le coût du projet dans le rapport Marzain ;
- ▶ Problématique des fins de contrats à reconduire, les avenants à signer ;
- ▶ Les personnes qu'ils peuvent contacter ne répondent parfois pas du tout ;
- ▶ Demande d'une feuille de route absente, mais à construire ;
- ▶ Aucune indication sur la date butoir fixée au 15 avril pour la publication de l'offre en interne de l'ONP elle-même (pour la partie qui va subsister).

Les contractuels étaient reclassés en priorité à Cap Numérique, comme les fonctionnaires en poste à l'ONP.

3. L'assistance et souffrance au travail

a) les CID

Le constat général d'une assistance en souffrance continue. On y prend essentiellement des PAU, mais la question se pose de qui passe la qualification de PAU, d'autant que les anciens partant à la retraite ne sont pas toujours remplacés.

Les PAU deviennent CID en première affectation. Lorsqu'ils sont excentrés, leur souffrance ressort dans le DUERP, mais les directions locales éludent ces questions en précisant que ce n'est pas de leur ressort.

Dans le 34, on demande au CID de prendre leur propre véhicule pour les déplacements. Or, il n'y a pas de frais pour les déplacements en ville par exemple.

b) les AT

Les AT Ordo révèlent une opacité parfaite des effectifs. Seuls 11 personnes ont été trouvés pour toute la France. On rappelle que les ordos représente un effectif supérieur à celui de la totalité des agents de la DGFiP.

Les AT trésorerie ont été les derniers à se mettre en place. Les personnels n'ont reçu que 2 jours de formation sur l'applicatif et 8 jours sur HELIOS. Or, ce sont ces AT qui gèrent le plus d'applicatifs.

La crainte demeure à juste titre pour les SAU de n'effectuer que l'assistance téléphonique. Pour les informaticiens travaillant en AT, une autre source de souffrance vient du fait qu'ils sont commandés par des administratifs non informaticiens.

D'une manière générale les AT font face à 2 sortes de souffrance : -une contrainte de bruit liée aux conditions de travail dans leur mission -une contrainte «posturale» liée à l'impossibilité de communiquer réellement car l'écoute qu'ils doivent effectuer dans leur mission est passive (répertoriée sur le site du ministère du travail comme pathogène)

A ce jour, il n'est pas proposé aux AT de travailler en demi journée au téléphone et l'autre demi-journée sur PC comme c'est le cas dans certains services non informatiques comme les Amendes par exemple.

c) autres cas

Les questions de faire de la quantité ou bien de la qualité se pose. A ce titre, le DUERP est un outil compliqué qui devrait porter réellement l'état de la souffrance au travail. Le temps pour préparer est quelquefois court et non facilité par la direction. Il est difficile de se battre localement.

D'autres cas de souffrance sont notés : Après le déménagement à Lyon, il arrive de devoir travailler sur 8 m² et les agents n'ont aucune vue pérenne de leur mission. La perte de qualité de vie suite au déménagement est évidente.

4. Les restructurations informatiques et organisationnelles

Un point budgétaire est développé pour sensibiliser aux problèmes qui nous attendent : les 50 milliards d'économies représentent un effort inédit et insoutenable en proportion des montants de la dépense publique (500 milliards pour la sécurité sociale, 200 pour les collectivités locales, 300 pour les dépenses publiques de l'Etat)

Les restructurations géographiques se poursuivent voire s'accroissent. Après Lyon, on observe des fermetures et regroupements à Rouen, à Nantes et à Lille. Le sentiment naît que n'importe quel site est susceptible d'être fermé selon la volonté de la direction. Bien que cité en exemple, le déménagement de Lyon ne peut en aucun cas être cité en exemple.

Dans le cadre de la fermeture des ateliers d'édition, la question est posée de l'utilité d'un vote CONTRE en CT alors que la décision est déjà prise en amont comme c'est le cas à Nanterre. Il est noté que l'atelier de Bordeaux ferme également malgré le moratoire annoncé.

L'ampleur des besoins peut être mesurée également dans le nombre de postes vacants qui explose.

Les restructurations touchent également l'outil informatique lui-même. Les anciennes applications écrites dans un langage procédural (COBOL) seraient traduites de manière automatique dans un langage objet (JAVA) grâce à un nouvel outil opérant la traduction. Cette solution BLUE EDGE est présentée comme une solution miracle.

5. L'emploi et l'indemnitaire

Les suppressions d'emploi continuent quelquefois à grande échelle. Dans l'Est, il reste 74 cadres C. Ceux qui partent à la retraite ne sont pas remplacés. Et pour cause : il ne doit en rester que 35 au total (!)

Dans le Sud Ouest, une pétition portée par Solidaires a circulé sur la question des IFDD réclamant le retour à une situation antérieure. Cette pétition n'a pas été suivie par la CGT qui ne cautionnait pas ces revendications « en l'état ». Il y a eu par ailleurs une pétition en fin d'année 2013 – sans sigle syndical – des « personnels de l'assistance de l'ESI Bordeaux Garonne » qui réclamait des IFDD pour tous.

La question indemnitaire se focalise sur les IFDD et la NBI :

- ▶ Certains collègues (39) touchent NBI et TAI de manière cumulative, preuve que le décret de 1971 le permet car rien n'indique en son sein que c'est interdit. De ce fait, une nouvelle rédaction du projet est en cours pour interdire expressément le cumul de ces deux primes ;
- ▶ La question des IFDD est également très compliquée car on observe autant de situations qu'il existe de directions. On note que les IFDD sortent du cadre purement informatique car ils sont perçus par les vérificateurs par exemple.

La nouvelle grille des cadres C est un leurre. En effet, pour un point d'indice en plus, il y a une augmentation des retenues pour le complément des retraites, ce qui entraîne de fait une baisse de la rémunération (!)

Sur la question du 8^{ème} échelon, les personnes éligibles ne pourraient pas voir toutes les marges cumulées au 7^{ème} échelon reportées. Il est donc nécessaire de montrer que l'on s'occupe de ces agents.

Enfin, les cadres C ayant réussi l'examen de PAU en avril n'ont été affecté qu'au premier septembre au lieu du mois d'avril comme cela aurait dû être le cas.

6. Congrès fédéral

Le congrès de la fédération des Finances sera amené début avril à discuter de ses orientations, dans le contexte d'austérité que nous connaissons. Les missions des services du ministère des finances et la vie syndicale seront des enjeux majeurs de ce congrès.

Dans ce cadre, il avait été porté le 19 mars lors de la CEN de préparation du congrès fédéral un certain nombre d'amendements au document d'orientation.

Un amendement porté par la section Centrale était écrit ainsi :

« A la suite du Conseil national du syndicat CGT Finances publiques qui s'est exprimé majoritairement pour l'abandon immédiat de la note ministérielle Cazeneuve/Moscovici du 29/10/2013, nous réitérons notre opposition à la mutualisation des fonctions support, notamment dans la sphère informatique, dont la conséquence sera de détruire les missions et garanties collectives des informaticiens et à terme toutes les missions et garanties collectives des agents des finances. Dans le droit fil du rapport Pêcheur, cette note est un premier pas

vers la fusion des corps et la suppression du statut de la fonction publique. Elle doit donc être abandonnée.

« En effet, la mutualisation des fonctions supports s'inscrit dans la logique des économies budgétaires et réductions d'emplois ; elle transcende le cadre habituel des missions imparties à chaque direction avec pour corollaire la remise en cause des cadres statutaires. L'informatique est prioritairement ciblée ; cela revient à nier qu'elle est au cœur des missions de service public et non une mission périphérique. Elle subi elle même depuis de nombreuses années des coupes drastiques de moyens ; les quelques exemples que nous connaissons au MINEFI de mutualisations (CHORUS, ONP...) ne sont ni économes en terme de dépenses et ni générateurs de meilleures maîtrise de nos systèmes d'information ; ces phénomènes conduisent même, à mettre l'intégralité d'une direction sous le contrôle de groupements externes. Dès lors, la Fédération des finances condamne cette démarche de mutualisation dont le seul objectif est la gestion de la pénurie. »

Bien qu'il ait été proposé d'être réécrit dans sa forme, cet amendement a été rejeté par la CEN et a fait débat au sein du collectif informatique.

Il montre l'importance structurante de l'informatique au sein du réseau au travers du danger de la mutualisation des fonctions support suivant une note ministérielle lue par ailleurs au collectif.

Devant les questions soulevées, il a été proposé de distinguer «l'informatique» du «système d'information» qui pourrait être une thématique plus générale et donc plus porteuse de consensus et de compréhension auprès de tous les camarades.

En effet, les questions de la lutte contre les destructions d'emploi, les pertes de missions et les réductions des garanties, dans les services informatiques comme dans les services administratifs sont des combats de notre syndicat.

Pour mémoire, un amendement plus général de la section de Paris contre l'interministérialité et les rapports Pêcheur et Desforges a été adopté.

7. Relevé de décisions

Il a été décidé :

a) La rédaction d'un tract sur l'emploi, l'indemnitaire et les conditions de travail

- ✓ Introduction : Non à l'austérité (Jean ALVAREZ),
- ✓ Emploi : liste des postes supprimés dans chaque DISI et bureau d'études (FAIRE UN ETAT DES LIEUX DE CHAQUE DIRECTION => remonter à Jean),
- ✓ Conditions de travail : souffrance au travail (Thierry BORDENAVE) et conséquences des suppressions de poste (Pascale BALDO et Véronique MARTIN),
- ✓ Indemnitaire : état des lieux, et problématique posée par les différents niveaux de négociations et de décisions (Michel RISACHER).

b) La préparation d'une plateforme revendicative

Elle doit nous aider à donner des perspectives aux collègues qui sont prêts à s'impliquer dans l'action. Le tract est un état des lieux immédiat dans la suite des journées des 18 et 20 mars.

La plateforme revendicative est à inscrire quant à elle dans la durée pour aller jusqu'à la période des élections professionnelles.

Eléments de cette plateforme :

- Les statuts et les garanties,
- Les missions,
- Règles de gestion et organisation du travail,
- L'indemnitaire,
- La vise syndicale,
- La formation.

9. Prochain collectif

- Date proposée 4 juin ou 5 juin ou 6 juin ?
- Proposition non limitative d'ordre du jour :
 - ✓ Vie syndicale,
 - ✓ Situation revendicative,
 - ✓ Amorçage de la plateforme revendicative,
 - ✓ Bilan des GT.